



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2024.04.4

du Conseil communautaire du 2 avril 2024

Budgets principal et assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Adoption du Compte financier unique (CFU) 2023. **Affectation du résultat 2023 du budget principal.**

Date de la convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 3 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. Olivier DELAPORTE

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Annick BOUQUET, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSdorFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Erik LINQUIER, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. François DE MAZIERES, M. Benoît RIBERT, M. Charles RODWELL.

M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à M. Patrice BERQUET), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Dorothée BILGER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU), Mme Martine BELLIER (pouvoir à Mme Lucie LONCLE DUDA), Mme Lydie DULONGPONT (pouvoir à Mme Jocelyne HANNIER), Mme Christine CARON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Philippe GIUDICELLI (pouvoir à M. Jérémy

DEMASSIET), M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Marc TOURELLE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14, L.2121-31 et L.5216-5 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu la délibération n° D.2023.04.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 avril 2023 portant sur le budget primitif 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2023.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 avril 2023 portant sur le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2023.10.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 octobre 2023 relatif à la mise en place de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Le Compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été retenue comme collectivité expérimentatrice du CFU pour l'exercice 2023 de son budget principal et de son budget annexe assainissement.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement, au sein d'un unique document, de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

- Le CFU du budget principal et celui du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, sont clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

Résultat de clôture 2023 du budget principal :

- excédent de la section de fonctionnement : + 16 817 117,57 €,
- déficit de la section d'investissement, avec les restes à réaliser :- 10 185 332,59 €.

Résultat de clôture 2023 du budget assainissement :

- excédent de la section de fonctionnement :+ 4 720 938,25 €,
- excédent de la section d'investissement, avec les restes à réaliser :+ 5 907 479,09 €.

Ces résultats de clôture exposés ci-avant sont repris dès le vote du budget primitif (BP) 2024 des budgets principal et assainissement, lors de cette même séance du Conseil communautaire.

Il est rappelé que l'affectation du résultat n'est nécessaire qu'en cas de besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, il n'y a pas d'affectation du résultat pour le budget d'assainissement, car la section d'investissement est excédentaire.

Il est précisé que les états des restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement 2023 ont été joints en annexe aux délibérations du 2 avril 2024 sur le vote des BP 2024.

Le Président devant se retirer au moment du vote de la présente délibération, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le Compte financier unique (CFU) de l'exercice 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget principal tels que résumés dans le tableau ci-après en euros :

Budget principal	CFU 2023
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	202 706 490,28
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	196 005 600,45
Solde de l'exercice	6 700 889,83
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	10 116 227,74
Excédent de la section de fonctionnement	16 817 117,57
Recettes d'Investissement de l'exercice	20 674 545,48
Dépenses d'Investissement de l'exercice	22 247 416,09
Solde de l'exercice	-1 572 870,61
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-9 172 897,07
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-10 745 767,68
Reste à réaliser de recettes d'investissement	2 383 982,61
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	1 823 547,52
Solde des restes à réaliser	560 435,09
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	-10 185 332,59

- 3) d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 16 817 117,57 €, repris au budget principal 2024 comme suit :
 - à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » :10 185 332,59 €,
 - à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » : 6 631 784,98 €.
- 4) d'adopter le CFU de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération ;
- 5) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement tels que résumés dans le tableau ci-après en euros :

Budget annexe assainissement	CFU 2023
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	5 937 743,77
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	5 305 799,35
Solde de l'exercice	631 944,42
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	4 088 993,83
Excédent de la section de fonctionnement	4 720 938,25
Recettes d'Investissement de l'exercice	5 051 202,41
Dépenses d'Investissement de l'exercice	5 294 438,42
Solde de l'exercice	-243 236,01
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	5 988 680,10
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	5 745 444,09
Reste à réaliser de recettes d'investissement	590 597,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	428 562,00
Solde des restes à réaliser	162 035,00
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	5 907 479,09

- 6) de préciser que la présentation synthétique du CFU 2023 pour chacun desdits budgets est jointe en annexe à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.